

**PARCE QUE SI NOUS SOMMES MOBILISÉ-E-S TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, NOUS POUVONS CONTRAINDRE LE GOUVERNEMENT A RETIRER SON PROJET NÉFASTE...**

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES**



**VOUS APPELLENT À UNE JOURNÉE MASSIVE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION  
MARDI 17 DÉCEMBRE À ST LÔ**

**AG À 9H**

**À LA MAISON DES SYNDICATS POUR DÉBATTRE ENSEMBLE DES  
DONNER AU MOUVEMENT.**

**SUITES À**

**RASSEMBLEMENT À 10 H 30**

**À LA PLAGE VERTE (PRÈS DU SYNDICAT D'INITIATIVE)**

**Tout salarié d'une entreprise peut utiliser son droit de grève.**

Il n'est pas nécessaire que tous les salariés ou la majorité des salariés de l'entreprise participent à la grève.

Procédure

Dans le secteur privé, un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment. Les salariés qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis. Ils sont en revanche tenus de présenter des revendications.

Les salariés grévistes ne sont pas tenus d'informer leur employeur de leur intention d'exercer leur droit de grève.

Des règles particulières s'appliquent aux entreprises chargées d'un service public de transport de voyageurs ou dans le transport aérien.

Il n'existe aucune durée minimum, ni maximum. La grève peut :

- Être de courte durée (1 heure ou même moins)
- Ou bien se poursuivre pendant une longue période (plusieurs jours ou semaines).

La grève suspend le contrat de travail mais ne le rompt pas.

**Article L2511-1 du Code du Travail : « Aucun salarié ne peut être sanctionné, ni faire l'objet d'une discrimination (par exemple en matière d'augmentation de salaire) pour avoir fait grève. Aucun salarié ne peut être licencié pour avoir fait grève. Tout licenciement prononcé en l'absence de faute lourde est nul de plein droit.**

L'employeur retient sur la paie du salarié une part du salaire et de ses éventuels accessoires (indemnité de déplacement, par exemple). La retenue sur la rémunération doit être proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail. Toute retenue supérieure est interdite..

# **LES ANNONCES DU PREMIER MINISTRE LE CONFIRMENT: LE PROJET DE RÉFORME DU GOUVERNEMENT C'EST, POUR TOUTES ET TOUS, TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR DES PENSIONS PLUS FAIBLES !**

## **QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES ?**

- ❑ **RIEN D'IMMÉDIAT SUR L'ÉGALITÉ SALARIALE.**
- ❑ **DE FAUSSES-BONNES NOUVELLES SUR LA MATERNITÉ.**
- ❑ **DES PENSIONS DE REVERSION RETARDÉES ET AFFAIBLIES.**
- ❑ **DES CARRIÈRES SOUVENT HEURTÉES QUI ABOUTIRONT À DES PENSIONS ENCORE PLUS FAIBLES QU'AUJOURD'HUI.**

## **ÂGE PIVOT À 64 ANS (ET PLUS ENSUITE) :**

- ❑ **C'EST POUSSER LES GENS À PARTIR TOUJOURS PLUS TARD À LA RETRAITE, ALORS QU'AUJOURD'HUI DÉJÀ 1 SALARIÉ-E SUR 2 N'EST PLUS EN ACTIVITÉ À 60 ANS.**
- ❑ **C'EST ENCORE AGGRAVER LE CHÔMAGE ET LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES JEUNES.**

## **14 % DU PIB (ET MÊME MOINS) :**

- ❑ **C'EST LE POURCENTAGE MAXIMUM DES RICHESSES PRODUITES QUE MACRON ET SON GOUVERNEMENT VEULENT CONSACRER AU MONTANT TOTAL DES PENSIONS.**
- ❑ **ALORS QUE LE NOMBRE DE RETRAITÉ-E-S SERA CROISSANT DANS LES ANNÉES À VENIR, MOINS D'ARGENT, C'EST À COUP SÛR DES RETRAITES DE NOUVEAU À LA BAISSÉ POUR TOUTES ET TOUS.**

## **ALORS, QU'EST-CE QUE NOUS VOULONS ?**

### **IL FAUT AMÉLIORER LE SYSTÈME DE RETRAITE ACTUEL :**

- ➔ **EN AUGMENTANT LE NIVEAU DES PENSIONS.**
- ➔ **EN AUGMENTANT LES SOLIDARITÉS POUR COMPENSER LES ALÉAS DE LA VIE.**
- ➔ **EN AMÉLIORANT LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ.**

## **ET OÙ TROUVE-T-ON L'ARGENT ?**

### **DE L'ARGENT, IL Y EN A.**

**MAIS LE GOUVERNEMENT L'UTILISE AU SERVICE DES PLUS RICHES, ET LE MEDEF, SEUL À SE RÉJOUIR DE CE PROJET DE RÉFORME, LE SAIT BIEN ! PAR EXEMPLE :**

- ❑ **51 MILLIARDS DE DOLLARDS DE DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES ! LA FRANCE EST CHAMPIONNE D'EUROPE DANS CETTE CATÉGORIE !**
- ❑ **3 MILLIARDS D'EXONÉRATION DE COTISATIONS DÎTES PATRONALES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET LA PRIME DE FIN D'ANNÉE!**
- ❑ **20 MILLIARDS DE CADEAUX AUX ENTREPRISES VIA LE CICE ET LE « PACTE DE RESPONSABILITÉ », SANS AUCUNE CONTREPARTIE !**